

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 14 Mai 2024

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, VERNAY, GUTIERREZ, PELLET, BACONNET.

☺ ☺ ☺ ☺

Courriers :

- de Essor Bresse Saône féminines à 11, porte réclamation contre Foot 3 Rivières 2 match n° 27650661.
- de Foot 3 Rivières 2 contre Oyonnax 1, coupe de l'Ain féminines. Réclamation d'après-match pour joueuse non-qualifiée.
- de Plaine Revermont Foot portant réclamation contre Montréal 2 en D2 poule A du 12/05/24.
- de Dortan Lavancia contre Montluel 2 en D5 poule C du 08/05/24 pour équipiers premiers et mutations (nombre).
- de Côtière Meximieux pour forfait U18 de Sérrières : trop tardif.
- de Mr GULER Necati, arbitre de la rencontre U18 D4 poule I opposant Mas Rillier à Plaine de l'Ain : match arrêté car Plaine de l'Ain n'avait plus que 7 joueurs sur le terrain.
- de Veyle Vieux Jonc pour la saison 2024/2025.

☺ ☺ ☺ ☺

En D1 une descente administrative a été actée par le comité directeur, article 21.3 des règlements compétitions du district, elle ne vient pas remplacer une descente sportive.

Nous aurons donc une montée supplémentaire en D2.

☺ ☺ ☺ ☺

ERRATUM – PV n° 40 du 8/05/2024

Dossier n° 196

Match n° 27876611 : Plaine Revermont Foot 1 / Misérieux Trévoux 2 – U18 D3 poule G – du 04/05/2024

Il faut lire :

Courrier du club de Plaine Revermont Foot annonçant le forfait de son équipe : **1^{er} forfait** (et non pas 2^{ème} forfait).

Dossier n° 204

Match n° 27216791 : Echirolles 1 / Essor Bresse Saône 1 – Championnat Inter District Féminin U18 – du 23/03/2024

Il faut lire :

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Echirolles.

Echirolles 1 : 0 but / 0 point

Essor Bresse Saône 1 : **0 but** / 3 points (et non pas 2 buts)



Dossier n° 206

Match n° 27873772 : Montluel 1 / Lagnieu 4 – U15 D4 poule K – du 12/05/2024

Courrier du club de Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Lagnieu 4 : 0 but / - 1 point

Montluel 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 207

Match n° 27939279 : Bresse Foot 01 2 / Thoissey 2 – U18 D4 poule K – du 11/05/2024

Courrier du club de Thoissey annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Thoissey 2 : 0 but / - 1 point

Bresse Foot 01 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Thoissey est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 208

Match n° 27882264 : Côtière Meximieux 2 / Serrières Villebois 2 – U18 D4 poule H – du 11/05/2024

Courrier du club de Serrières Villebois annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score :

Côtière Meximieux 2 : 3 buts / 3 points

Serrières Villebois 2 : 0 but / - 1 point

Le club de Serrières Villebois est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 209

Match n° 27886268 : Bresse Tonic Foot 3 / Plaine Revermont Foot 2 – U15 D4 poule N – du 12/05/2024

Courrier du club de Plaine Revermont Foot annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Plaine Revermont Foot 2 : 0 but / - 1 point

Bresse Tonic Foot : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine Revermont Foot est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 210

Match n° 27889756 : Jassans Frans 2 / Misérieux Trévoux 3 – U18 D4 poule J – du 11/05/2024

Courrier du club de Jassans Frans annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait donc forfait général.

Score :

Jassans Frans 2 : 0 but / - 1 point

Misérieux Trévoux 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Jassans est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Du fait du 3^{ème} forfait, l'équipe de Jassans Frans 2 est forfait général.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptées.

Dossier n° 211

Match n° 27883840 : Arbent 2 / Oyonnax ATT 2 – U18 D4 poule M – du 11/05/2024

Courrier du club d'Arbent annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Arbent 2 : 0 but / - 1 point

Oyonnax ATT 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Arbent est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 212

Match n° 27939090 : Dombes Bresse 2 / Plastics Vallée 2 – U18 D3 poule D – du 11/05/2024

Courrier du club de Dombes Bresse annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Dombes Bresse 2 : 0 but / - 1 point

Plastics Vallée 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Dombes Bresse est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 213

Match n° 27889824 : Hautecourt 1/ Marboz 2 – U18 D4 poule L – du 11/05/2024

Courrier du club d'Hautecourt annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Hautecourt : 0 but / - 1 point

Marboz 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Hautecourt est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 214

Match n° 27882265 : CS Belley 2 / Lagnieu 3 – U18 D4 poule H – du 11/05/2024

Courrier du club de Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Lagnieu 3 : 0 but / - 1 point

CS Belley 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 215

Match n° 26474331 : Montluel 1 / Veyle Vieux Jonc 1 – Seniors D4 poule C – du 08/05/2024

Courrier du club de Veyle Vieux Jonc annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Veyle Vieux Jonc 1 : 0 but / - 1 point

Montluel 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyle Vieux Jonc est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 216

Match n° 26620601 : Montluel 1 / Mille Etangs 1 – Seniors D4 poule C – du 12/05/2024

Courrier du club de Mille Etangs annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Mille Etangs 1 : 0 but / - 1 point

Montluel 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Mille Etang est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 217

Match n° 28026568 : Mas Rillier 2 / Fareins Saône Vallée 3 – Seniors D5 poule F – du 12/05/2024

Courrier du club de Fareins Saône Vallée annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Fareins Saône Vallée 3 : 0 but / - 1 point

Mas Rillier 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Fareins Saône Vallée est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 218

Match n° 27962160 : Plastics Vallée 3 / Artemare 2 – Seniors D5 poule B – du 11/05/2024

Courrier du club d'Artemare annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Artemare 2 : 0 but / - 1 point

Plastics Vallée 3 : 3 buts / 3 points

Le club d'Artemare est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 219

Match n° 26474344 : Centre Dombes 3 / St Etienne sur Chalaronne 1 – Seniors D4 poule C – du 12/05/2024

Courrier du club de Centre Dombes annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Centre Dombes 3 : 0 but / - 1 point

St Etienne sur Chalaronne 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Centre Dombes est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 220

Match n° 26463693 : Ambronay 1 / Injoux Génissiat 2 – Seniors D4 poule A – du 12/05/2024

Courrier du club d'Injoux Génissiat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Injoux Génissiat 2 : 0 but / - 1 point

Ambronay 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Injoux Génissiat est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 221

Match n° 27939249 : Bords de Veyle 1 / Centre Dombes 2 – U18 D4 poule I – du 11/05/2024

Courrier du club de Centre Dombes annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Centre Dombes 2 : 0 but / - 1 point

Bords de Veyle 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Centre Dombes est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 222

Match n° 27942554 : Bresse Foot 01 4 / Curtafond Confrançon 3 – Seniors D5 poule G – du 12/05/2024

Courrier du club de Bresse Foot 01 annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

Score :

Bresse Foot 01 4 : 0 but / - 1 point

Curtafond Confrançon 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 223

Match n° 26447671 : Veyle Saône 4 / Bresse Foot 01 3 – Seniors D4 poule D – du 11/05/2024

Courrier du club de Bresse Foot 01 annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Bresse Foot 01 3 : 0 but / - 1 point

Veyle Saône 4 : 3 buts / 3 points

Le club de Bresse Foot 01 est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 224

Match n° 27939280 : Veyle Saône 2 / Attignat 2 – U18 D4 poule K – du 11/05/2024

Courrier du club d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait donc forfait général.

Score :

Attignat 2 : 0 but / - 1 point

Veyle Saône 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Attignat est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Du fait du 3^{ème} forfait, l'équipe d'Attignat 2 est forfait général.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptées.

Dossier n° 225

Match n° 27873774 : Côtière Meximieux 2 / Plaine de l'Ain 1 – U15 D4 poule K – du 12/05/2024

Courrier du club de Côtière Meximieux annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Côtière Meximieux 2 : 0 but / - 1 point

Plaine de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Côtière Meximieux est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 226

Match n° 27650932 : Attignat 1 / Viriat 1 – Seniors Féminines à 11 – du 11/05/2024

Courrier du club de Viriat annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

Score :

Viriat 1 : 0 but / - 1 point

Attignat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Viriat est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 227

Match n° 28142309 : Foot 3 Rivières 2 / Plastics Vallée 1 – Coupe de l'Ain Féminines Senior – du 08/05/2024

Réclamation du Club Union Sportive 3 Rivières concernant la joueuse Eliz OZEK licence n° 2547608505 de l'équipe de Plastics Vallée en catégorie U17, susceptible d'avoir participé à la rencontre sans autorisation de surclassement.

Après vérification, la licence de la joueuse Eliz OZEK possède bien un cachet « surclassé article 73.2 » date du 03/05/2024.

De ce fait, elle pouvait participer à la rencontre.

Score validé.

Le Club de Union Sportive 3 Rivières est redevable de la somme de 49 €.

Dossier n° 228

Match n° 26447085 : Portes de l'Ain 1 / Culoz Gd Colombier 1 – Seniors D2 poule B – du 12/05/2024

Réserve d'avant match du club de Portes de l'Ain, sur les joueurs ESTEVES Alexandre licence n° 2544161236 et TOMPOUCE Nathanël licence n° 2547110537 du club de Culoz Grand Colombier susceptibles d'être suspendu à la date de la rencontre.

Pour le joueur ESTEVES Alexandre, sanctionné d'un match ferme à la date du 06/05/2024, a purgé le 08/05/2024 (match de Coupe de l'Ain).

Score acquis sur le terrain.

Le club de Portes de l'Ain est redevable de la somme de 49 €uros pour frais de dossier.

Dossier n° 229

Match n° 27939248 : Mas Rillier 2 / Plaine de l'Ain 1 – U18 D4 poule I – du 11/05/2024

Match arrêté à la 53^{ème} minute, l'équipe de Plaine de l'Ain s'étant trouvée à moins de 8 joueurs perd par pénalité.

Score :

Mas Rillier 2 : 3 buts / 3 points

Plaine de l'Ain 1 : 0 but / - 1 point

Le président,
Maurice DELIANCE